

N°1477

du 24
SEPTEMBRE
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

La SAFER ^{P.4}
cherche directeur

MARCHE INTERNATIONAL DE L'ARTISANAT ^{P.7}

Tout se précise pour la deuxième édition du MIATO

MODERNISATION DU RESEAU TOGOCOM ^{P.4}

La BOAD en appui pour renforcer la couverture de la population et du territoire togolais en 2023

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

P.3

Une loi propre au Togo en gestation



Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé lors du conseil des ministres

Objectifs: Réaliser les grands projets structurants, faciliter l'investissement privé...

Le concept est en vogue depuis le début du 21ème siècle. Et, de plus en plus, surtout avec le bréviaire du PND suivi de la Feuille de route gouvernementale, les officiels togolais disent prendre appui sur le partenariat public-privé pour pouvoir avancer. C'est la mode quand on ne veut pas trop parler de privatisation qui, elle aussi, peut garder en jeu le public et le privé (cession partielle des parts de l'Etat). Par définition classique, le partenariat public-privé est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à un ou des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Ce partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public ou des usagers du service qu'il gère.

Jusqu'ici, au Togo, c'est une législation "empruntée", c'est-à-dire pas spécifique, qui sert à gérer ce mode d'affaire. Mais ça ne va plus durer. Le pays étant sur la voie de se doter, comme d'autres Etats, d'une loi propre aux relations basées sur le partenariat public-privé (PPP)...

P.3

ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET SOLIDAIRE

Cette année, l'accent est sur le Togo dans la série de webinaires Passerelle Afrique-Ontario (Canada)

Numérique

Les oeuvres de Roald Dahl, bientôt propriété de Netflix

Des livres jeunesse, vendus parfois à plus de 200 millions d'exemplaires dans le monde - c'est le cas de l'histoire de Willie Wonka - voilà qui suscite l'intérêt. Un accord avait déjà été passé voilà trois ans, avec Roald Dahl Story Co. pour la réalisation d'émissions inspirées des œuvres. Celui qui s'annonce concernerait le rachat de toute l'entreprise, tombant ainsi dans l'escarcelle de Netflix.

Mais outre l'ampleur de l'auteur britannique, les observateurs soulignent qu'il ne s'agit que du 10e rachat effectué par Netflix depuis sa création. Et possiblement le plus important : d'ordinaire, le service de streaming signe avec de grands cinéastes et des producteurs, alimentant l'outil en programmes. Lesquels sont ensuite déversés auprès des 209 millions d'abonnés revendi-

qués.

Les œuvres de Dahl représentent en effet l'opportunité de verrouiller un catalogue jeunesse, qui a conquis des enfants devenus adultes - peut-être plus à même de les faire découvrir à leur progéniture. Et si cela permet, par ricochet, d'aller marcher sur les plates-bandes de Disney et de son service en ligne, personne ne s'en plaindra.

Voilà trois ans, une première estimation de ce catalogue d'œuvres déjà portées à l'écran avait été estimée entre 500 millions et 1 milliard \$. La famille Dahl n'a pas apporté de précisions, mais on sait que deux projets de films sont en préparation : un Matilda, par Netflix, et Wonka, par Warner Bros, rapporte Bloomberg.

Notons qu'en octobre, les éditions Gallimard jeunesse republieront plusieurs ouvrages.

Cinéma

Adoption d'un projet de loi portant code du cinéma et de l'image animée



Yawa C. Tségan, Présidente du Parlement

Le 21 septembre dernier le parlement togolais a adopté le projet de loi portant code du cinéma et de l'image animée, en présence du ministre du tourisme et de la culture Pierre Kossi Gbegnon Lamadokou.

À travers l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement veut faire du septième art un socle de développement du pays. C'est d'ailleurs ce qui explique l'adoption en mars 2011 de la politique culturelle du Togo et d'un plan stratégique de l'action culturelle couvrant la période 2014-2024. Pour le gouvernement, il s'agit d'abord de se doter d'un cadre juridique pour organiser, règlementer et soutenir les différents secteurs cul-

turels notamment le cinéma.

Ledit projet de loi comportant 230 articles regroupés en 10 titres, va permettre d'asseoir des actions pour restructurer les mécanismes de financements appropriés afin de soutenir l'émergence et le développement d'une industrie cinématographique togolais sur le plan international.

En outre, le projet porte création d'un centre national du cinéma et de l'image animée (CNCIA), consacrant ainsi la mort de la direction nationale de la cinématographie (DNC). Le nouveau CNCIA va avoir pour mission d'améliorer la gestion administrative et le contrôle de l'activité cinématographique.

Edition/Politique

Démarrage colossal du livre de Zemmour avec plus de 80.000 exemplaires

Depuis sa mise en vente le 15 septembre, dans des conditions plus que rocambolesques, le livre d'Éric Zemmour fait jaser - qu'il s'agisse de petites coquilles ou de citations introuvables. Mais toute l'édition redoutait le coup de bambou de la première semaine de commercialisation. 200.000 exemplaires imprimés, 150.000 mis en place... Le lancement était explosif pour La France n'a pas dit son dernier mot.

"Pour un démarrage, on est sur des volumes similaires à ceux de Dicker et Musso après le confinement. C'est-à-dire, dans un contexte totalement différent de 2020 - librairies fermées, pas de nouveautés, etc. Mais plus encore, on parle là d'un numéro 1 des ventes



en non-fiction, écrasant tous les autres segments éditoriaux", s'amuse un spécialiste.

Le tout avec un ouvrage autopublié qui bénéficie "seulement" de la force de vente Interforum...

Littérature

Correspondance et manuscrits : le Musée Voltaire en ligne

Au sein de l'ancienne demeure de Voltaire, dans le parc des Délices de Genève, se trouve le Musée dédié à l'intéressé et à son œuvre. Une partie de la correspondance et des manuscrits de l'incontournable philosophe et encyclopédiste y sont conservés depuis plus d'un demi-siècle, et les archi-

ves se retrouvent aussi en ligne. Le Musée Voltaire a vu le jour, à Genève, après un don très important réalisé au profit de la bibliothèque de la ville : en 1954, le milliardaire anglais d'origine polonaise Theodore Besterman cède une grande partie de sa collection, et prend la tête de l'Institut et Musée Voltaire.



Les années à la direction de cette institution lui permettront de travailler à l'élaboration de la " Correspondance

de Voltaire " et des " Œuvres complètes de Voltaire ", pour améliorer la conservation des archives de l'écrivain, mais aussi sa compréhension par les chercheurs et spécialistes.

" L'accroissement de la collection s'est fait essentiellement par une politique d'acquisition autour de Voltaire et

des Lumières. Les questions de l'héritage et de la réception des Lumières constituent désormais nos principaux axes de travail pour l'enrichissement de la collection ", précise l'institution. Si la numérisation des documents conservés par le Musée Voltaire reste une étape prochaine, les inventaires des différents fonds et collections sont d'ores et déjà accessibles, avec descriptifs des documents et notices détaillées, sur le site de la Bibliothèque de Genève.

Nécrologie

Melvin Van Peebles, pionnier de la «Blaxploitation», est mort à 89 ans

L'écrivain et réalisateur américain Melvin Van Peebles, pionnier de la « Blaxploitation », dont le film avant-gardiste « Sweet Sweetback's Baadasssss Song » a inspiré les jeunes générations de cinéastes noirs, est décédé à l'âge de 89 ans.

« Nous avons la tristesse d'annoncer le décès d'un géant du cinéma

Song », sorti en 1971, est un film à petit budget sur un homme se produisant dans des spectacles pornographiques qui tue deux policiers racistes parce qu'ils passaient à tabac un militant des Black Panthers.

Avec cette œuvre innovante sur le fond comme sur la forme, Melvin Van Peebles a inauguré l'ère de la «



Blaxploitation » et a inspiré nombre de réalisateurs plus jeunes, comme Spike Lee et Barry Jenkins.

« Sweet Sweetback », qu'il a écrit, réalisé et financé, et dont il tient le rôle principal, était sorti dans seulement deux cinémas mais grâce au bouche-à-oreille, il a fini par rapporter 10 millions de dollars, en faisant le film indépendant le plus rentable de l'histoire à l'époque, selon le « Hollywood Reporter ».

« Sweet Sweetback's Baadasssss

Nouvelobs

AZIMUTS INFOS

Un écran dans une lentille de contact ? La vision du futur arrive !

La société américaine Mojo Vision est parvenue à créer une lentille de réalité augmentée, intégrant un écran, un processeur et une connectivité sans fil. Bluffant, son prototype serait désormais très près d'aboutir.

Les applications de la réalité augmentée sont très nombreuses et avec n'importe quel smartphone il est possible d'en générer de façon ludique ou utile. Et du côté des accessoires, même si les Google Glass ne sont pas parvenues à devenir des produits grand public, de nombreux systèmes existent pour afficher des informations devant les yeux. On trouve même des masques pour le ski, dotés d'afficheur de réalité augmentée pour indiquer la vitesse et d'autres informations. La startup américaine Mojo Vision va un cran plus loin. Elle vient de faire le point sur le projet sur lequel elle planche depuis des années : un système de réalité augmentée intégré à des lentilles de contact. Ainsi, à partir d'un écran minuscule, les informations peuvent se superposer à la vue du monde réel.

Dans ces lentilles, l'écran hexagonal mesure moins d'un demi-millimètre de large et chaque pixel mesure moins de deux micromètres. Un mini-système vient projeter l'image sur la surface de la rétine. Et ce n'est pas tout, car pour parfaire sa mission de réalité augmentée, une mini-caméra capture la scène et un tracker relève instantanément les mouvements de l'œil. C'est d'ailleurs avec ce système que les informations affichées sont lisibles et ne viennent pas encombrer votre espace visuel. Sans ce procédé, les informations s'afficheraient de façon statique en permanence au centre de votre vision.

Pour aider les malvoyants

Toujours dans cette lentille, une puce assure le traitement des images, celui de l'affichage et gère également la liaison sans fil avec un smartphone. Côté énergie, l'ensemble dispose d'une recharge sans fil. L'autonomie serait limitée à une heure. Lors de la conférence Hot Chips qui s'est tenue dernièrement dans la Silicon Valley aux États-Unis, le patron de Mojo Vision affirme que son prototype est pratiquement fonctionnel et qu'il devrait être présenté très prochainement.

Avec ce procédé, Mojo Vision cherche à concevoir un accessoire qui pourrait aider les personnes souffrant de problèmes de vue, de mieux percevoir les obstacles sur leur parcours en les mettant en évidence. Les lentilles pourraient également être exploitées par les athlètes pour afficher des données biométriques durant la pratique de leur discipline sportive. Même s'il est bien plus abouti, ce projet rappelle la tentative menée par une des filiales de Google pour créer des lentilles permettant de surveiller le taux de glycémie pour les diabétiques. Un projet qui n'a jamais vu le jour.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Une loi propre au Togo en gestation

Objectifs: Réaliser les grands projets structurants, faciliter l'investissement privé...

Laté Pater

Le concept est en vogue depuis le début du 21^{ème} siècle. Et, de plus en plus, surtout avec le bréviaire du PND suivi de la Feuille de route gouvernementale, les officiels togolais disent prendre appui sur le partenariat public-privé pour pouvoir avancer. C'est la mode quand on ne veut pas trop parler de privatisation qui, elle aussi, peut garder en jeu le public et le privé (cession partielle des parts de l'Etat). Par définition classique, le partenariat public-privé est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à un ou des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Ce partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public ou des usagers du service qu'il gère.

Jusqu'ici, au Togo, c'est une législation «empruntée», c'est-à-dire pas spécifique, qui sert à gérer ce mode d'affaire. Mais ça ne va plus durer. Le pays étant sur la voie de se doter, comme d'autres Etats, d'une loi propre aux relations basées sur le partenariat public-privé (PPP). Dans ce sens, ce 22 septembre 2021, l'Exécutif a adopté un avant-projet de loi relatif aux contrats de partenariat public-privé. «*Afin de consolider la politique d'amélioration constante du climat des affaires de notre pays et de faciliter la réalisation des grands projets structurants, le Togo s'est engagé dans un processus de modernisation de sa réglementation de la commande publique. Suite à la modernisation du régime des marchés publics et fort de l'expérience de notre pays en matière de délégations de service public, le présent texte renforce le cadre juridique et réglementaire spécifique des contrats de partenariat public-privé. Cette réforme vise à favoriser la mise en œuvre des projets de la feuille de route gouvernementale en facilitant l'investissement privé et en optimisant également la dépense publique pour développer les infrastructures dans les secteurs porteurs et stratégiques de l'économie nationale*», a fait savoir le communiqué officiel.

Pour l'heure, tous les contours de la future loi ne sont pas publiés. Vivement que le texte final réponde aux attentes et permette de mieux remarquer le privé national dans les partenariats – un privé national qui est aujourd'hui écrasé par l'investisseur étranger depuis que le pouvoir de Lomé a ouvert la brèche. Comme l'a souhaité, courant août 2021, dans une tribune, l'Enseignant-chercheur Docteur Theo Bitho qui figure aussi, au plan national, sur la liste des arbitres de la Cour d'arbitrage et de médiation du Togo (CATO). Il s'est lancé dans une visite des chantiers des textes portant sur les contrats de partenariat public-privé en Afrique (Togo, Ghana et Sénégal). Lecture !!

LE CAS DU TOGO, par Dr Bitho. « Au Togo, le gouvernement s'est doté de la loi n°2014-014 du 22 octobre 2014 portant modernisation de l'éco-

nomie avec l'introduction d'une exigence d'un pourcentage significatif de contenu local et une marge limitée de préférence nationale. Ceci permettra la promotion de plusieurs entreprises locales. Le texte doit être conçu de sorte qu'il serve de piliers à la

mise en œuvre des axes de développement contenus dans le Plan national de développement (PND) du gouvernement togolais. Il est aussi recommandé de s'inspirer de la pratique du PPP dans les pays de Common law comme le

tion publique de l'Etat en faveur de l'économie. Il faut le noter, cette loi fait, à plusieurs égards, des exceptions et a créé ce que nous pouvons qualifier d'exception togolaise. D'abord, la loi togolaise n'utilise pas le concept classique de partenariat public-privé. Elle utilise le concept de contrat de partenariat qui ne couvre pas toute la réalité des projets PPP. Ce qui a, à juste titre, suscité un débat entre les professionnels du droit sur la question de savoir si les deux concepts se recoupent. La majorité des praticiens a finalement accepté l'idée que le concept de contrat de partenariat dans la loi du 22 octobre 2014 recoupe celle de PPP. En second lieu, la loi togolaise du 22 octobre ne classe pas la concession au sein des partenariats publics et privés. Les concessions au Togo, contrairement à la pratique largement répandue, sont classées au sein des marchés publics. Ensuite, cette loi du 22 octobre en son article 2 définit le contrat de partenariat (CP) comme étant « un contrat administratif par lequel une personne publique confie à un tiers pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet, totalement ou partiellement, de manière cumulative ou alternative, le financement, la conception, la construction, la transformation, la rénovation, la maintenance, l'entretien, l'exploitation ou la gestion d'ouvrage, d'équipement ou de biens matériels pour le compte de la personne publique ». Ainsi, le contrat de partenariat est un contrat administratif. Ceci crée une difficulté en ce sens que l'article 1^{er} de la même loi précise clairement que le contrat de partenariat ne relève pas des contrats de marché public. La qualification du contrat de partenariat comme un contrat administratif pourrait se concrétiser au bénéfice de l'Etat, par les prérogatives de puissance publique qui se matérialisent en exceptions de juridiction, d'exécution et autres actions unilatérales que l'Etat peut prendre en cours d'exécution du contrat. Ces particularités ajoutées au fait que presque aucun des décrets retenus dans la loi n'a été pris à ce jour constituent un véritable handicap à l'attractivité de cette loi et à son applicabilité. A ce jour, il n'y a aucun contrat PPP conclu *per se* sous ce régime togolais portant contrat de partenariat.

Le gouvernement togolais en est conscient. Il a amorcé un vaste chantier pour doter le pays d'une loi portant partenariat public-privé. Ce chantier législatif paraît central aux grandes ambitions du gouvernement pour le développement du pays. Dans cette réforme juridique que nous souhaitons ambitieuse, le gouvernement pourrait, d'une part, donner aussi un espace d'autonomie aux maires pour concevoir des contrats PPP et, d'autre part, permettre aux nationaux de participer à la promotion de l'éco-



nomie avec l'introduction d'une exigence d'un pourcentage significatif de contenu local et une marge limitée de préférence nationale. Ceci permettra la promotion de plusieurs entreprises locales. Le texte doit être conçu de sorte qu'il serve de piliers à la

mise en œuvre des axes de développement contenus dans le Plan national de développement (PND) du gouvernement togolais. Il est aussi recommandé de s'inspirer de la pratique du PPP dans les pays de Common law comme le

Ghana qui est régulièrement cité en Afrique comme ayant l'une des meilleures législations de PPP.

Considérant le fait qu'il n'y a pas un modèle standard de régime juridique de partenariat public-privé, le gouvernement togolais pourra inté-

grer dans ses prochains textes sur la loi PPP à venir, un cadre qui permettra à ses investisseurs nationaux, avec une faible capacité financière, d'investir dans le cadre des PPP. Cette option sera très bénéfique à l'agrobusiness surtout avec l'ambition du gouvernement de développer, dans le secteur de l'agriculture, des chaînes de valeurs. Au regard de la performance du pays dans la captation, ces dernières années, du meilleur taux des investissements directs étrangers en Afrique et de la matérialisation de son hub logistique par l'inauguration dernière de la Plateforme Industrielle d'Adéticopé (PIA), il est souhaitable que le pays prenne en considération, dans un esprit «investor friendly», des dispositions de protection plus attractives aux investisseurs dans le cadre de sa réforme des textes en matière de partenariat public-privé ».

ENTREPRENEURIAL SOCIAL ET SOLIDAIRE

Cette année, l'accent est sur le Togo dans la série de webinaires Passerelle Afrique-Ontario (Canada)

Laté Pater

La Maison des coopératives du Togo (MCT) et le Conseil de la coopération de l'Ontario (CCO) viennent d'annoncer leur série de webinaires Passerelle Afrique-Ontario. Cette collaboration met en relief le rôle que jouent les coopératives dans le développement de leurs communautés, surtout chez des femmes et des nouveaux arrivants. C'est aussi de sensibiliser des porteurs de projet sur les occasions qui existent entre les pays d'accueil et les pays d'origine. Passerelle Afrique-Ontario étant une série de quatre (4) événements virtuels qui ont pour but de faciliter la coopération entre les acteurs de l'économie sociale et coopérative du

Togo et de la province de l'Ontario au Canada.

«*Nous sommes ravis de ce partenariat. Cette série représente une première collaboration entre nos organismes que nous espérons continuer d'année en année. Nous voulons partager les histoires de succès et dévoiler les opportunités et des marchés qui existent pour les entrepreneurs sociaux et solidaires*, affirme Paula Haapanen, directrice principale du Pôle Innovation du CCO. Cette année l'accent est sur le Togo et il est prévu de mettre en relief un nouveau pays africain chaque année».

La série commencera le 7 octobre avec une présentation sur la MCT et le CCO, ainsi qu'un survol démographique et économique du Togo et l'On-

tario. Le 19 octobre, dans le cadre de la Semaine nationale des coopératives au Canada, il y aura un panel axé sur la coopération et les femmes, avec des représentantes des coopératives démarrées et gérées par les femmes en Ontario et au Togo. Elles vont partager leurs raisons d'être, leurs expériences et leurs astuces pour le succès. La troisième séance, le 4 novembre, vise plus large, avec le thème de la diaspora africaine et des échanges économiques avec l'Afrique – Découvrir le rôle que la diaspora joue dans le développement économique des pays africains et la nécessité de mettre en place des programmes d'accompagnement de cette diaspora ici et là-bas. La dernière activité aura lieu le 18 novembre avec

une occasion de réseautage entre des acteurs dans l'écosystème de l'économie sociale au Togo et en Ontario. «*Ce projet a pour but de favoriser la collaboration entre les coopératives. Concrètement, il facilite le développement de relations économiques et d'autres relations mutuellement bénéfiques, se concentre sur la construction et l'échange des connaissances, approfondit l'action commune des grandes coopératives et des groupes coopératifs et encourage la discussion autour d'un plan de soutien aux petites et moyennes coopératives*», a conclu Baudouin Kola, président APES/Maison des coopératives du Togo.

Source : lemetropolitain.com

Vaccination contre le Covid-19 au Togo

Les moins de 18 ans: concernés ici, pas concernés là

Loin d'être polémiste, c'est une lecture plate de deux situations, mieux de deux messages apparemment contradictoires. D'aucuns peuvent comprendre que le nouveau coronavirus (Covid-19) est cet inconnu quotidien qui réussit à faire tout passer. Au départ, dans ces pays d'où l'Afrique copie et s'inspire, la vaccination des adolescents a été d'abord exclue. Avant d'être introduite au nom d'un «*impératif arithmétique*» pour arriver à l'immunité collective, a-t-on entendu dire courant juin 2021. Et c'est avec le variant Delta qu'*on a changé de catégorie*. Dès cet instant, et comme pour le passe sanitaire obligatoire qui a aussi commencé là-bas, il fallait être naïf pour croire que, sous les tropiques, ça n'arriverait pas. Même si on parle, au niveau de cette tranche d'âge (les moins de 18 ans, tout aussi porteurs du virus), d'effets secondaires limités, de très rares cas de formes graves chez les adolescents parce qu'on pense qu'ils se défendent mieux et leur système immunitaire, à cet âge-là, est plus efficace contre ce virus...

La même scène est dupliquée au Togo. Tous les messages appelant à la vaccination contre le Covid-19 ont refusé le cas des moins de 18 ans. Jusqu'à cette note de service du ministre de la Santé, Moustafa Mijiyawa, en date du 22 septembre 2021: «*la vaccination est ouverte à tous les étudiants des universités, même à ceux âgés de moins de 18 ans; les agents de santé sont appelés à mettre en œuvre cette disposition qui, jointe aux mesures barrières, contribuera à endiguer la propagation de la pandémie dans notre pays*». Ce changement de catégorie, il faut le constater, est la suite logique de l'autre communiqué du ministre de l'Enseignement supérieur qui disait, le 10 septembre: «*je demande instamment à tous les étudiants inscrits dans les universités publiques du Togo et à tous les nouveaux bacheliers non encore à jour*

dans leur vaccination contre la Covid-19, à le faire au plus tard le 15 septembre 2021, date de rigueur». L'incompréhension avait vite jailli parce qu'il y a des moins de 18 ans qui décrochent le baccalauréat.

On peut comprendre qu'il ne faut pas condamner cette inspiration à introduire les moins de 18 ans dans la vaccination anti-Covid-19 au Togo, vu que cela s'est fait ailleurs. Seulement que certains ne comprennent pas que, le même 15 septembre, le président du Conseil scientifique, Pr Didier Koumavi Ekouévi, était dans une réunion de sensibilisation du personnel Ecobank. Il a posé la question: qui doit se vacciner ? Il a aussi répondu: toutes les personnes âgées de 18 ans et plus ; 80% de la population doit être vaccinée. Et il donne des critères de non éligibilité: «*ne pas vacciner si l'âge est inférieur à 18 ans, si le client est actuellement infecté par la Covid-19, si la température est supérieure à 38,5°C, si le client a eu une infection à Covid-19 inférieure à 3 mois, si le client a reçu un vaccin autre que la Covid-19 il y a moins de 14 jours, si le client a eu une réaction sévère avec la première dose du vaccin contre la Covid-19 notamment une réaction allergique grave*».

Qui rassure le mieux, entre ces deux chefs de file de la lutte contre la pandémie ? Le flou va encore durer. En France, la question des enfants et adolescents n'est pas tranchée dans la tête des parents, toujours dubitatifs.

Au-delà de toutes ces idées variantes, bien que vaccinés, continuons à appliquer toutes les mesures efficaces de santé publique (hygiène des mains, distanciation physique, utilisation de masques, ventilation, auto isolement en cas de maladie. Parce qu'on ne sait pas avec certitude la durée de l'immunité ou de la protection (elle est variable selon les sujets): 6 mois - 9 mois - 12 mois ? C'est l'histoire de la 3^{ème} dose qui fait aussi son chemin.

MODERNISATION DU RESEAU TOGOCOM

La BOAD en appui pour renforcer la couverture de la population et du territoire togolais en 2023

Jean AFOLABI

Vingt (20) milliards de francs Cfa, c'est le nouvel appui financier que compte apporter la Banque ouest africaine de développement (Boad) à l'extension et à la modernisation du réseau de la Société Holding togolaise des communications électroniques (TOGOCOM) SA au Togo. Ainsi en a décidé, mardi 21 septembre 2021, la 125^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de la Banque sous régionale basée à Lomé, au Togo. Le projet porte sur (i) la construction de 430 nouveaux sites du réseau mobile ; (ii) la mise aux normes 4G de 793 sites ; (iii) le déploiement de 53 nouveaux sites 5G dans cinq (5) zones, à titre expérimental ; (iv) le raccordement de 613 sites à la fibre optique et (v) l'extension de la capacité d'accès à l'international de 60 Gpbs afin de la porter à 80 Gpbs. « Sa mise en œuvre permettra la réalisation d'une couverture de

98% de la population et 90% du territoire togolais en 2023 », indique la Banque sous régionale de développement.

Le Groupe Togocom est le leader du marché togolais des télécommunications qui se positionne aujourd'hui comme l'opérateur global fournisseur de solutions fixe et mobile. Le groupe résulte de la mise en commun des ressources et de la réorganisation des activités opérées en 2017 entre Togo Telecom, l'opérateur historique de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de la téléphonie mobile. En fin 2019, Togocom a enregistré plus de 4,1 millions d'abonnés de téléphonie mobile et plus de 41 000 abonnés de téléphonie fixe, selon ses chiffres.

Par ailleurs, le groupe se positionne sur les options digitales conduisant à des solutions tant innovantes que pérennes. « La digitalisation et la dématérialisation des flux financiers sont nos priori-

tés en vue de faciliter les diverses opérations de la vie courante et réduire la fracture numérique. Et pour ce faire, nos actions s'inscrivent dans la création d'un véritable écosystème numérique à travers la digitalisation et la numérisation des différentes transactions au quotidien », affirme le groupe Togocom.

Principal fournisseur d'accès Internet à Très Haut Débit au Togo, le groupe propose, aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises et aux opérateurs nationaux comme internationaux, une gamme diversifiée et complète de services sur mesure. Togocom intervient dans les domaines de téléphonie, de messagerie, d'interconnexions de sites distants, d'hébergement de services intégrés, de location d'infrastructures, de transports de signaux, de paiement mobile et de mobile banking.

En vue de progresser plus rapidement dans l'atteinte de son ambition, qui est de satisfaire les exi-

gences de la population en matière de communication électronique et de rapprocher chaque citoyen d'un accès haut débit de qualité au coût le plus compétitif sur toute l'étendue du territoire, l'Etat togolais a décidé d'ouvrir le capital de Togocom, lui permettant ainsi de bénéficier d'un appui stratégique

étranger. Acté en octobre 2018 par le parlement togolais, la privatisation du Groupe Togocom s'est concrétisée en novembre 2019 avec le rachat de 51% de son capital par le consortium Agou Holding, composé du conglomérat malgache Axian et du capital-investisseur Emerging Capital Partners (ECP).

Avec le lancement de la 5G un an après sa privatisation, Togocom est à ce jour le premier opérateur bénéficiant du réseau 5G, la nouvelle génération de connectivité mobile au Togo et en Afrique de l'Ouest, affirme-t-il.

Sur les recommandations du Conseil des ministres de l'UMOA

De nouveaux actionnaires pour impulser davantage le marché financier régional

En dépit des résultats en forte progression ces dernières années, le marché financier régional va connaître une refondation, liée notamment à une restructuration de son actionariat. Aux fins d'impulser davantage la Bourse régionale des valeurs mobilières (Brvm) et le Dépositaire central/Banque de règlement (DC/BR, qui constituent les Structures centrales du marché financier régional de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Ils ont été créés sous la forme de sociétés anonymes et ont démarré leurs activités le 16 septembre 1998. La BRVM tout comme le DC/BR sont détenus par Cent soixante-quatre (164) actionnaires, suivant les précisions de l'Umoa. Ces deux entités exercent leurs activités sous le contrôle et la supervision d'une autorité, le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF), qui est l'organe de régulation du marché financier régional, créé le 3 juillet 1996 par une Convention signée entre les huit (08) Etats de l'Union, à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger,

le Sénégal et le Togo.

Les Structures centrales jouissent d'un monopole hérité dans le cadre d'une concession exclusive de service public. Mais, dans le rapport sur la réforme du marché financier régional adopté en mars 2016 par le Conseil des Ministres de l'UMOA, la révision de l'actionariat des Structures centrales a été identifiée comme une option majeure pour refonder leurs modèles d'affaires. C'est ainsi que, pour donner une nouvelle impulsion au marché, le Conseil des Ministres de l'UMOA a, lors de sa session du 21 juin 2019, retenu que la refondation de la gouvernance des Structures centrales devra se faire notamment à travers la révision de la géographie de l'actionariat et l'établissement d'une Charte de bonne gouvernance.

A ce sujet, le Conseil des Ministres de l'UMOA a demandé que la révision de l'actionariat soit confiée à un Expert indépendant qui sera chargé d'étudier l'entrée de nouveaux institutionnels mettant le développement du marché financier régional au cœur de leurs préoccupations. C'est à cet effet que le CREPMF en-

visage de recruter un Consultant/Cabinet indépendant pour l'accompagner dans ce chantier de réforme. Les manifestations d'intérêt viennent d'être bouclées ce 22 septembre 2021.

A la date du 30 septembre 2021, selon son nouveau président le Togolais Badanam Patoki, le CREPMF, c'est tout de même : 257 milliards de francs Cfa de transactions moyennes annuelles contre 11 milliards en 1998 ; 13 287 milliards de ressources levées depuis sa création, dont 4 996 milliards au profit du secteur privé ; 11 453 milliards de francs de capitalisation boursière totale ; 9 999 milliards de francs d'actifs sous gestion ; 136 lignes de titres cotées (actions + obligations) ; 238 acteurs agréés et approuvés, dont 126 Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (OPCVM). Des chiffres obtenus au prix de maintes réformes, notamment le raccourcissement du délai de règlement/livraison (passage de T+5 jours à T+3 jours), et l'introduction de la notation financière sur le marché financier...

Mise en œuvre des orientations définies par le gouvernement

La SAFER cherche directeur

Late Pater

Dans le cadre des orientations définies par la politique du gouvernement en matière de développement des infrastructures routières, sous la double autorité du ministère des Travaux publics et du ministère de l'Economie et des finances, le Conseil d'administration de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) envisage recruter un directeur, avec un contrat initial d'une durée de 3 ans renouvelable une fois sur la base de la performance annuelle. Il reviendra au nouveau directeur de : mettre en œuvre le programme de développement annuel de la SAFER ; proposer, en accord avec le Conseil d'administration, un plan stratégique en phase avec les orientations du gouvernement ; garantir, sur la base d'un système de gestion et de contrôle rigoureux, la collecte des ressources financières conformément aux prévisions adoptées, et ce à travers les dispositifs de collecte mis en place ; proposer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'élargissement et d'optimisation des ressources financières de la SAFER.

Depuis le 18 mars 2021, pour rappel, une nouvelle grille est entrée en vigueur au niveau des postes de péage et inclue les engins à deux (2) roues. Ainsi, la contribution est passée de 50 FCFA pour les engins à deux roues, 100 pour les tricycles et 500 FCFA pour les véhicules légers. En ce qui concerne les minibus de 9 à 15 places, leurs contributions sont fixées à 600 FCFA et à 1500 FCFA pour les autocars et bus. Quant aux poids lourds, les 2 essieux devront payer 2500 FCFA. Les 3 essieux payeront 3000 FCFA, les 4 essieux payeront 3500 FCFA. Et les 5 essieux et plus payeront 5000 FCFA.

Le nouveau directeur devra également proposer et mettre en œuvre des plans et programmes de financement et de réalisations des travaux de maintenance en adéquation avec la politique des infrastructures du gouvernement ; et assurer la coordination et la gestion des infrastructures et différentes unités d'exploitation de la SAFER.

Un appel à candidature est ainsi adressé, jusqu'au 15 octobre 2021 à cet effet, à tout Togolais titulaire d'un Bac+5 (Diplôme d'ingé-

nieur, Master ou DESS ou équivalent internationalement reconnu), d'une Ecole de commerce ou d'ingénieur. Et qui dispose d'une expérience professionnelle avérée d'au moins quinze (15) ans dans un poste de direction. Le candidat doit avoir des compétences professionnelles dans des fonctions de gestion opérationnelle (finance ; contrôle ; gestion de projets, gestion d'unité opérationnelle, etc.) ; et avoir une bonne connaissance du secteur des infrastructures routières, de l'administration et des finances publiques. Le poste est basé à Lomé avec des déplacements à l'intérieur du pays. Des déplacements à l'étranger pourront être effectués.

La Société autonome de financement de l'entretien routier, SAFER, un fonds d'entretien routier de dernière génération, est une initiative du gouvernement togolais, préoccupé par la détérioration sans cesse croissante du patrimoine routier national. Créée par décret N° 2012-013/PR du 26 mars 2012, la SAFER est en effet un établissement public, doté d'une personnalité juridique, d'une autonomie financière et administrative.

Pour la délégation spéciale consulaire

Six mois de plus pour parachever la réforme de la CCIT

C'est chose faite ce 22 septembre 2021 car il fallait normaliser et redresser la fin de droit du mandat de la délégation spéciale consulaire qui gère et pilote la réforme de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT) depuis sa prise de fonction le 6 janvier 2021. Ce mandat étant initialement de trois mois renouvelable une seule fois, c'est-à-dire six mois au plus. Mais ça a entraîné et le ministre du commerce, de l'industrie et de la con-

sommation locale a dû solliciter de l'équipe gouvernementale, une prorogation. « La communication a présenté les principales actions menées par la délégation spéciale consulaire depuis sa mise en place. Afin de lui permettre d'achever sa mission, le conseil des ministres a autorisé une prorogation de son mandat pour une durée de six (6) mois ».

La réforme de la CCIT doit aboutir à l'élection d'une nouvelle Assem-

blée consulaire. Dans le sens des préparatifs de ces élections consulaires, et pour compléter les données des entreprises, les enrôlements ont été bouclés le 8 septembre 2021. Les principales missions confiées à la délégation spéciale consulaire sont la gestion des affaires courantes et urgentes de la chambre consulaire, la révision des textes de la chambre et l'organisation des élections consulaires.

A partir d'octobre prochain

ASKY réorganise et densifie son programme de vols

Après le retour prudent sur certaines destinations, ASKY, la compagnie aérienne panafricaine, va totalement réorganiser son programme de vols, avec une augmentation des fréquences sur la plupart de ses destinations à partir du 1er octobre 2021. « Cette réorganisation a pour but d'améliorer la connectivité, d'augmenter les fréquences et d'offrir une connexion journalière sans faille avec un temps de transit très court », explique la compagnie basée à Lomé, au Togo.

Abuja, Bamako, Conakry, Monrovia et Ndjamena ont désormais des vols quotidiens et Accra a des vols biquotidiens les lundis, mercredis, vendredis et dimanches, précise ASKY.

ASKY est une compagnie commerciale de droit privé, 100% privée créée par des institutions bancaires régionales en Afrique dont la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (EBID), la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et le groupe Ecobank (ETI) en parte-

nariat avec Ethiopian Airlines. Elle est gérée par des professionnels de l'aviation africaine, avec Ethiopian Airlines comme partenaire stratégique. La compagnie exploite actuellement une flotte de dix (10) appareils : cinq (05) Boeing 737-800 et cinq (05) Boeing 737-700, desservant vingt-cinq (25) villes dans vingt-deux (22) pays d'Afri-

que. ASKY se concentre sur le développement d'un réseau intra-africain solide qui favorise le développement régional, le tourisme, la croissance économique et l'intégration régionale en tant que catalyseur économique majeur du continent avec son objectif à long terme d'une entreprise durable axée sur la rentabilité.

FOOTBALL/

Samuel Eto'o candidat à la présidence de la Fécafoot

Samuel Eto'o se lance dans la course à la présidence de la fédération camerounaise de football. L'ancien attaquant international camerounais (118 sélections, 56 buts) a officialisé la nouvelle ce mardi sur ses réseaux sociaux.

Hervé A.

Samuel Eto'o fils s'est lancé un nouveau défi, un peu plus de deux ans après avoir annoncé sa retraite de joueur professionnel. Ce 21 septembre 2021, l'attaquant vedette de l'équipe nationale du Cameroun et légende du foot africain a officialisé sa candidature à la présidence de la Fédération camerounaise (Fécafoot), à travers les réseaux sociaux.

Dans un document de deux pages, l'ex-buteur du FC Barcelone (Espagne), de l'Inter Milan (Italie), de l'Anji Makhatchkala (Russie) ou encore de Chelsea (Angleterre) explique pourquoi il se lance à l'assaut de la Fécafoot. "Il est temps de reconstruire notre football, estime le double champion d'Afrique (2000 et 2002) et meilleur buteur de l'histoire des phases finales de Coupes d'Afrique des nations. Nous ne pouvons pas retarder la refonte de notre sport numéro un car le reste du monde avance et il avance sans nous".

Celui qui a pour slogan "Redonner au football camerounais sa grandeur" es-

quisse les grandes lignes de son projet. Tout d'abord, mettre à profit l'organisation au Cameroun de la prochaine CAN. "J'y vois de grandes attentes, un appel urgent à mettre fin aux arguments stériles qui minent l'organisation harmonieuse de notre sport", estime Samuel Eto'o.

Le quadruple Joueur africain de l'année se montre particulièrement sévère concernant l'état du football local. "Le souhait de nos citoyens est que nous regardions au-delà de nos intérêts égoïstes afin de relancer nos championnats locaux en assurant leur régularité, leur attractivité et leur visibilité", martèle-t-il.

Le natif de Nkon fait en outre une promesse : "Je présente ma candidature avec l'engagement sans précédent de ne pas empocher un centime des indemnités prévues pour le poste de président de la Fédération. Ces fonds seront alloués au développement du football amateur. [...] Je suis candidat à ce poste afin d'attirer des financements externes et de ne pas réduire les revenus déjà maigres avec des charges inutiles."



Maintenant qu'il a enfin officialisé sa candidature, Samuel Eto'o fait face à un long et périlleux processus électoral. Long car il va débiter ce 24 septembre avec les Assemblées générales des Ligues départementales et qui est censé s'achever, après de nombreuses étapes, le 11 décembre 2021 lors de l'Assemblée générale fédérale de la Fécafoot.

Une interminable crise à la Fécafoot qui semblait avoir pris fin avec l'élection de Seydou Mbombo Njoya. Un

Mbombo Njoya qui a même été élu quatrième vice-président de la Confédération africaine de football (CAF), en mars dernier. Mais en janvier 2021, le Tribunal arbitral du sport, instance suprême en matière de litiges sportifs, avait invalidé les résultats de l'AG de la Fécafoot du 12 décembre 2018. En attendant que de nouvelles élections viennent, peut-être, enfin apporter la stabilité que Samuel Eto'o affirme pouvoir apporter au foot camerounais.

FOOTBALL/

L'UEFA exprime sa déception à propos d'une Coupe du Monde tous les deux ans

Le bras de fer continue entre la FIFA et l'UEFA sur le projet d'une Coupe du Monde tous les deux ans. Les deux instances du football occupent le débat avec des méthodes assez peu comparables. La première consulte et sonde les acteurs, dont les joueurs et les supporters. Elle a récemment publié les résultats d'une enquête d'opinion menée auprès des fans, assez nettement favorable au projet. La seconde est plus dans la réaction.

L'UEFA a publié mercredi 22 septembre un communiqué, où elle insiste une nouvelle fois sur son opposition à l'idée d'un Mondial une année sur deux. "Une consultation appropriée, plutôt que des annonces dans les



médias, est nécessaire pour évaluer l'impact et les conséquences d'un changement radical potentiel, écrit-elle.

L'UEFA est déçue de la méthodologie adoptée, qui a jusqu'à présent conduit à ce que des projets de réforme radicale soient communiqués

et ouvertement promus avant d'avoir eu la possibilité, avec d'autres parties prenantes, de participer à une quelconque réunion de consultation". A l'évidence, l'instance continentale et son président, le Slovène Aleksander Ceferin, apprécie assez peu de ne pas être plus étroitement associés aux discussions.

L'UEFA explique attendre toujours une réponse à sa demande d'entretien avec la FIFA. "L'UEFA part du principe que le mot faisabilité englobe tous les effets et conséquences et inclut toutes les questions relatives au calendrier, les formats et l'accès aux compétitions finales et préliminaires, l'impact sur les compétitions de clubs et d'équipes nationales existantes, leurs opportunités sportives et com-

merciales, l'impact sur la santé physique et mentale des joueurs, l'impact sur les supporters, leur désir de voir des tournois plus fréquents de ce niveau, la durabilité pour eux de voyages plus fréquents, l'impact sur l'écosystème du football au sens large, c'est-à-dire l'évaluation de l'équilibre des opportunités que les équipes nationales des 211 associations membres de la FIFA auraient à développer dans un scénario aussi radicalement différent", insiste le communiqué.

La FIFA a annoncé l'organisation la semaine prochaine, jeudi 30 septembre, d'un sommet en ligne pour consulter ses fédérations membres sur le projet préparé par Arsène Wenger, son responsable du développement du football.

WORLD ATHLETICS

Les comptes sont restés dans le vert

La saison touche à sa fin pour l'athlétisme international. World Athletics en profite pour publier ses comptes annuels. L'instance basée à Monaco a dévoilé via un communiqué son rapport financier pour l'année 2020.

Il aurait dû marquer le début d'un nouveau cycle de financement de quatre ans, lié pour l'essentiel à la dotation du CIO, mais le report des Jeux de Tokyo a décalé le cycle d'une année. World Athletics l'explique : la situation très particulière vécue l'an passé l'a poussée à se concentrer sur la protection de ses revenus et la réduction des dépenses.

La stratégie s'est révélée payante, avec des réserves de trésorerie en hausse de 17% à 40 millions de dollars américains. Les dépenses ont diminué de 38%, passant de 67,8 millions en 2019 à 41,7 millions en 2020. Un résultat obtenu en partie grâce à la réduction des dépenses liées aux compétitions (-49%), la baisse des subventions aux associations continentales et aux fédérations nationales (-

48%), une mise en chômage partiel d'une partie du personnel et une réduction massive des frais de voyage non liés à un événement (-85%). Bilan : un chiffre d'affaires en baisse de seulement 13% (44,2 millions de dollars en 2020, contre 51,1 millions une année plus tôt). World Athletics l'explique : "Le maintien des revenus des droits de diffusion et des droits commerciaux, grâce au report plutôt qu'à l'annulation des événements, a permis de dégager un produit de 34,9 millions de dollars au cours d'une année difficile. Les recettes ont également été alimentées par 6,8 millions de dollars provenant de la Fédération russe d'athlétisme."

L'instance note également avoir réussi en 2020 à attirer trois nouveaux partenaires - Pinent Masons, parkrun et Nielsen -, et organisé les championnats du monde de semi-marathon à Gdynia, en Pologne, ainsi que plus de 600 épreuves individuelles dans le monde, dont huit meetings de la Ligue de diamant et 28 étapes du Circuit continental.



L'UNION N°1477 du 24 Septembre 2021

BREVES

Les élections dès l'an prochain à l'AIBA

La route semble encore longue pour l'AIBA vers un retour au sein du mouvement olympique, mais l'instance internationale de la boxe continue d'avancer. Son conseil d'administration, réuni cette semaine en visioconférence, a établi le calendrier des prochaines élections. Elles se dérouleront en 2022, à une date encore indéterminée.

Avant cela, l'AIBA organisera le 12 décembre 2021 un congrès annuel, présenté comme une étape intermédiaire avant l'assemblée générale électorale de l'an prochain. Elu en décembre 2020, le Russe Umar Kremlev remettra donc en jeu dès l'an prochain son mandat de président. Autre décision : les élections des représentants des athlètes au sein des organes de décision de l'AIBA se dérouleront en marge des championnats du monde masculins, prévus du 24 octobre au 6 novembre 2021 à Belgrade (Serbie).

Pour les représentantes féminines, le scrutin se tiendra également pendant le rendez-vous mondial, mais sa date et son lieu ne sont pas encore connus. Enfin, le conseil d'administration a validé le principe d'une égalité entre les boxeurs et les boxeuses pour le prize money distribué aux médaillés des championnats du monde.

Suspendue du mouvement olympique depuis juin 2019, l'AIBA reste sous la menace d'un prolongement de cette mise à l'écart. La semaine passée, le CIO a pointé dans un courrier signé de son directeur général, Christophe De Kepper, toutes les zones d'ombre de son organisation et de sa gouvernance.

Rio de Janeiro lorgne sur le Mondial des clubs

La FIFA peut respirer : les candidatures commencent à émerger pour reprendre la Coupe du Monde des clubs 2021, dont le Japon a récemment renoncé à l'accueil pour des raisons sanitaires et financières.

Le maire de Rio de Janeiro, Eduardo Paes, a assuré que sa ville était en discussion avec la FIFA pour accueillir le tournoi, prévu en fin d'année, du 9 au 19 décembre. "Nous sommes en train de travailler sur le sujet, explique-t-il dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux. C'est le souhait de Rio. Je discute avec la CBF (Confédération brésilienne de football) et avec d'autres responsables pour voir ce que nous pouvons faire. Nous avons des relations, des contacts avec la FIFA. Ce n'est pas simple. Il semble qu'il y ait une préférence pour organiser la compétition en Asie. Cela doit avoir un rapport avec les sponsors privés. Je ne suis pas un expert en la matière, mais nous essayons de faire en sorte que notre projet se concrétise."

Selon un haut responsable de la mairie de Rio de Janeiro, les rencontres pourraient se disputer au Maracana et au stade olympique. La ville brésilienne a organisé la Coupe du Monde des clubs en 2000 à une seule reprise depuis sa création, pour l'édition inaugurale en 2000.

La semaine passée, le président de la Fédération sud-africaine de football, Danny Jordaan, a confié que son pays était intéressé et en avait déjà informé la FIFA. Les clubs d'Al-Ahly, Chelsea et Auckland City sont déjà qualifiés pour la Coupe du Monde des clubs, en qualité de champions d'Afrique, d'Europe et d'Océanie. La compétition réunira également les vainqueurs des tournois continentaux de clubs pour l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Amérique du Nord, centrale et les Caraïbes, plus le champion en titre du pays hôte.

Début de saison de rêve de Benzema

Auteur d'un nouveau doublé contre Majorque mercredi, Karim Benzema réalise un début de saison tout simplement exceptionnel sous les couleurs du Real Madrid. Monsieur 68%. Depuis le début de la saison, Karim Benzema (33 ans) est impliqué sur 15 des 22 buts inscrits par le Real Madrid toutes compétitions confondues. Grâce à son doublé mercredi soir contre Majorque (6-1, 6e journée de Liga), le Français a conforté son fauteuil de meilleur buteur de Liga, avec 8 réalisations au compteur. Il est même devenu le 10e joueur de l'histoire à franchir la barre des 200 buts inscrits en Liga.

Avec 287 pions au compteur, l'ancien Lyonnais se rapproche de deux légendes de la Casa Blanca: Carlos Santillana (290) et Alfredo Di Stéfano (308). Mais on le sait, l'international tricolore (90 sélections, 31 réalisations) n'est pas qu'une machine à marquer. Il sait également se muer en faiseur de jeu lorsque la situation l'exige. En attestent ses deux nouvelles passes décisives face à Majorque. Il en est donc désormais à 7 offrandes délivrées à ses partenaires.

"En ce moment, Karim est très bien", savourait Carlo Ancelotti en conférence de presse d'après-match. La presse est elle aussi dithyrambique. Marca souligne "le rythme infernal" du "vieux rocker enfin sous la lumière des projecteurs après avoir été quelque peu éclipsé à l'époque de la BBC" (qu'il formait avec Gareth Bale et Cristiano Ronaldo).

As aussi y va de sa métaphore pour analyser la forme d'un KB9 "inarrêtable" : "aujourd'hui, il se sent capable de faire entrer une médecine ball dans un trou de golf". "Don Karim mérite le Ballon d'Or", s'enflamme même l'un des chroniqueurs, souhaitant "primer l'art plutôt que les froides statistiques". ABC parle de son côté d'"un vampire insatiable qui se nourrit de la vigueur des jeunes qui l'entourent". Pourvu que ça dure !



LA TCE 2021



Tranche Communauté Economique 2021

Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

200 FCFA

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

NUL SI DÉCOUVERT

0-00000-000

200 FCFA

Découvrez trois (03) montants identiques et gagnez une (01) fois ce montant.

Découvrez trois (03) fois AVION et gagnez un voyage par avion en Côte d'Ivoire pour participer au tirage du programme extraordinaire régional.

DOUBLE CHANCE

Ticket à conserver pour le tirage des lots intermédiaires, s'il est non gagnant.

Lieu du tirage : Côte d'Ivoire

Date du tirage : vendredi 24 septembre 2021

200 FCFA

Gagnez jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage

200 FCFA

Grattez ici et gagnez jusqu'à 500.000 FCFA

Découvrez votre numéro de tirage

NUL SI DÉCOUVERT

0-00000-000

200 FCFA

Découvrez trois (03) montants identiques et gagnez une (01) fois ce montant.

Découvrez trois (03) fois AVION et gagnez un voyage par avion en Côte d'Ivoire pour participer au tirage du programme extraordinaire régional.

DOUBLE CHANCE

Ticket à conserver pour le tirage des lots intermédiaires, s'il est non gagnant.

Lieu du tirage : Côte d'Ivoire

Date du tirage : vendredi 24 septembre 2021

1- Gagne jusqu'à 500.000 FCFA au grattage!

2- Remporte un séjour à Abidjan et jusqu'à 10.000.000 FCFA au tirage!

3- Rafle jusqu'à 100.000 FCFA avec tes tickets non gagnants, au tirage des lots intermédiaires!

DATE DU TIRAGE : 24 SEPTEMBRE 2021

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Relatif aux Obligations de relance

188 milliards adjugés mardi par les banques du Togo

Jean AFOLABI

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 21 septembre 2021, à une injection de liquidités d'un montant de 3.337,367 milliards de francs Cfa. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 188,650 milliards, contre 185,150 milliards une semaine plus tôt. L'opération arrive à échéance lundi 27 septembre 2021, indique la Banque centrale. Elle est

ressortie d'un taux fixe de 2,0000%.

Au total, quatre-vingt-huit (88) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'adjugent respectivement 866,550 milliards et 657,800 milliards. Ils sont suivis par ceux du Bénin avec 486,500 milliards, du Burkina Faso avec 419,528 milliards, du Mali avec 385,697 milliards. Le Niger s'adjuge 270,642 milliards. La Guinée-Bissau fait 62,000 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications s'est fixé à 3.411,8 milliards en juillet 2021, contre 3.344,9 milliards en juin 2021 et 3.457,5 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 2,00% sur un mois et une baisse de 1,32% sur un an. Il convient de rappeler que les adjudications sont effectuées depuis le 31 mars 2020 à taux fixe, à savoir le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres, qui a été réduit de 2,50% à 2,0% à compter du 24 juin 2020.

Au Niger / Grâce à de judicieux investissements agricoles

Un projet de l'Etat fixe les jeunes dans leurs terroirs

Jean AFOLABI

«Avant, la situation était très difficile, il y avait très peu d'opportunités. Pour être honnête, nous pensions tous aller en ville», raconte Hachimou Abou Moussa, 34 ans, originaire de Soura Sarkin Galma, une bourgade de la région de Maradi, dans le sud du Niger. Mais depuis quelques années, Hachimou, comme la plupart des habitants, ne pense plus à l'exode car, l'activité économique s'est développée et les conditions de vie dans le village se sont nettement améliorées. Avec le soutien de la Banque africaine de développement (Bad), le gouvernement du Niger a réalisé des projets de mobilisation des eaux souterraines et de surface, ce qui a permis d'améliorer la production et la productivité agricoles et de renforcer la sécurité alimentaire de façon durable.

De 2012 à 2019, le gouvernement a développé un système d'irrigation en réseau californien couplé à la construction d'infrastructures de mobilisation des eaux pour la production. Parmi les ouvrages hydro-agricoles, le Niger a construit 47 seuils d'épandage, 74 puits villageois et onze mini-barrages, qui ont permis d'irriguer 18 000 hectares de terres cultivables. En outre, quelque

273 kilomètres de pistes rurales ont été réalisées dans la région. Les producteurs ont été formés aux techniques agricoles adaptées aux conditions climatiques rustiques de la région, notamment à la technique de la demi-lune et du zaï qui permettent de mieux retenir l'eau. Des semences, des sacs de son, du blé et autres céréales ainsi que des engrais chimiques ont été vendus à prix modéré aux producteurs. Grâce aux nouvelles techniques agricoles, les productions céréalières et maraîchères ont augmenté respectivement de 94% et 123% chez les bénéficiaires.

Hachimou Abou Moussa a bé-



néficié de deux forages et d'un puits maraîcher sur son terrain. Il dispose aussi de trois motopompes, de 100 mètres de réseaux californiens qui lui permettent d'irriguer ses plantes tout au long de l'année. «Depuis 2015, mes trois enfants, ma femme et moi-même avons bénéficié de tout ce soutien. En plus, ce qui nous

a le plus réjouis, c'est la construction de pistes qui nous relient à la route goudronnée, ce qui facilite le transport des produits maraîchers jusqu'au marché. Vraiment merci!», témoigne le jeune de 34 ans à la Bad.

Le jeune homme cultive en effet des produits vivriers mais également des produits de rente, notamment le moringa et l'arachide. Il a pu ainsi renforcer la sécurité alimentaire de sa famille mais aussi augmenter son revenu de 450 000 francs Cfa (environ 680 euros).

L'amélioration durable de la production et de la productivité agricoles par la mobilisation des eaux sou-

terraines et de surface a amélioré les conditions de vie de 218 000 personnes à Soura Sarkin Galma. Cela a fixé les habitants dans leur terroir en renforçant leur résilience, notamment les jeunes, mettant fin à l'exode rural auquel ils pensaient quasiment tous.

L'exode rural

Un frein au développement de l'agriculture togolaise

Nombreuses sont les populations, pour la plupart jeunes, qui délaissent les villages pour s'installer dans les villes, principalement à Lomé. Le plus souvent, ces jeunes qui rêvent de «percer» à Lomé, sont sans formation professionnelle et se retrouvent très vite confrontés aux difficultés liées à la vie citadine. Oisiveté, tu charges pour les familles qui les accueillent, les conséquences sont nombreuses et pas toujours faciles à gérer. Mais la princi-

pale conséquence de ces déplacements massifs de populations vers les villes, c'est l'abandon des zones rurales, et donc du travail de la terre.

En effet, au Togo, l'agriculture est en grande partie, pratiquée par des populations d'un certain âge, qui espèrent voir en la jeunesse, une relève assurée, mais en vain. Le danger étant bien évidemment, la disparition de ce savoir-faire détenu par les «anciens», après le décès

de ceux-ci. Bien que disposant de terres cultivables très riches, le Togo ne compte pas suffisamment de coopératives agricoles, pour permettre au pays d'atteindre son objectif d'autosuffisance alimentaire. Espérons que les différentes mesures prises par le gouvernement pour insuffler une nouvelle dynamique à l'agriculture togolaise, susciteront des vocations auprès des jeunes et les ramèneront à la terre.

Marché international de l'artisanat

Tout se précise pour la deuxième édition du MIATO

Etonam Sossou

La pandémie à Coronavirus n'aura pas raison de la deuxième édition du Marché International de l'Artisanat du Togo (Miato). A quelques semaines du démarrage de ce rendez-vous, le comité d'organisation a présenté l'état des préparatifs à la presse le 22 septembre 2021 à Lomé. Afin de sensibiliser et mobiliser les artisans autour de l'évènement le comité d'organisation a parcouru toutes les régions du Togo et a participé en août à la 11e édition de la semaine internationale de l'artisanat de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire. «Nous avons eu l'opportunité de rencontrer des exposants d'une quinzaine de pays qui ont été informés de la tenue effective de Miato. Les partenaires de la première édition ont réitéré leur soutien à la deuxième. L'un des points essentiels de Miato est de s'assurer que sur le plan logistique toutes les dispositions sont prises. Ainsi, le plan du site est validé et la



signature du contrat avec le prestataire est prévue pour cette semaine» a affirmé Dermame Moutala, Directeur de l'artisanat.

Déjà huit pays (Burkina Faso, du Sénégal, de la Guinée, du Niger, du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Mali et la Turquie) ont confirmé leur participation à ce grand rendez-vous des artisans et la moitié des stands sont réservés. Contexte sanitaire obligé, le comité a pris toutes les dispositions pour que les exposants ainsi que les visiteurs participent à l'évènement en toute sécurité «Nous voulons rassurer les

exposants et les visiteurs que Miato2 ne sera pas un cluster de propagation de la Covid-19. Il y a un protocole sanitaire qui est élaboré et qui sera mis en œuvre au cours de cette édition «a précisé le Directeur de l'artisanat. Aussi la date butoir des inscriptions initialement fixée au 24 septembre 2021, a-t-elle été repoussée au 30 septembre. Les inscriptions et réservations de stands se poursuivent à la Direction de l'artisanat, aux chambres régionales de métiers et sur le 228 92 86 19 19 / 228 97 19 14 36, info@miato.tg ou www.miato.tg.

Vaccination anticovid19

La CNDH en appelle au bon sens des togolais

La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a dans un communiqué en date du 21 septembre 2021, exhorté la population togolaise à adhérer massivement à la campagne de vaccination contre le Coronavirus, en cours dans le pays. L'institution des droits de l'homme se dit préoccupée par la montée de la courbe de contamination, entraînant des décès, ces dernières semaines. «Selon les chiffres officiels, pour les mois d'août et de septembre en cours, le Togo enregistre en moyenne mille (1000) cas de contamination par semaine. Le nombre de décès quant à lui, ne cesse de croître, passant de

vingt-trois (23) pour le mois de juillet à trente-trois (33) en août 2021. Du 1er au 20 septembre, trente (30) décès ont déjà été enregistrés», souligné le communiqué signé du Président par intérim, Me Yaovi Sronvie. Pour couper la chaîne de contamination et obtenir l'immunité collective de la population, le gouvernement togolais a récemment pris d'autres mesures notamment la présentation du pass sanitaire, la fermeture des lieux de cultes et de certains bars. «Dans ce contexte, la CNDH estime que chaque mort de plus est un mort de trop. La Cndh estime que le gouvernement est le seul garant du droit à la santé

surtout en période de pandémie» poursuit le communiqué. Elle invite à cet effet, l'ensemble de la population à adhérer à la campagne de vaccination afin de parvenir à l'immunité collective qui, en plus de préserver la santé, permet de retrouver une vie sociale et économique normale. «Pour le moment, précise la Cndh, seule la vaccination et le respect scrupuleux des mesures barrières et des autres mesures de riposte permettent de protéger sa propre santé et le droit à la santé d'autrui. Elle encourage le gouvernement à poursuivre la sensibilisation en vue d'une adhésion massive à la campagne de vaccination.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1600 DE LOTO BENZ DU 15 - 09 - 2021

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1601 de LOTO BENZ de ce mercredi 22 septembre 2021.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, c'est à LOME que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont ont le bonheur de nombreux parieurs.

Ainsi, à LOME, un lot de 1.000.000F CFA et un gros lot de 2.500.000F CFA, qui ont été recensés sur les points de vente 70325, 90021.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1601 de LOTO BENZ du 22 Septembre 2021

Numéro de base

75 23 83 73 12

KNTB devient **Radio One** KNTB 102.7 Fm
Suivez nous f @
One Radio Numéro 1 au Togo
www.oneradio.tg (+228) 7012615



**POUR VÉRIFIER TON IDENTITÉ ET
FAIRE TA RÉGULARISATION DEPUIS
CHEZ TOI, APPELE LE 848**



*L'identification en ligne est soumise à conditions.
La durée d'attente peut être longue aux heures
d'affluence*

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

